



Informations générales

Programme des travaux

Le programme sera communiqué ultérieurement et placé sur la page Web consacrée à la réunion.

Adresse de la réunion

United Nations Conference Centre
P.O. Box 3005
Addis-Abeba, Ethiopie
Tél: +251 11 645 5556
Fac-similé: +251 11 551 3155

Organisation de la réunion

La onzième Réunion régionale africaine sera ouverte le mardi 24 avril 2007 à 14 heures. Les groupes se réuniront le lundi 23 avril de 9 h 30 à 12 heures et de 14 heures à 18 heures ainsi que le mardi 24 avril à 9 heures. Ils pourront également se réunir les jours suivants, en fonction des besoins.

La discussion du rapport du Directeur général prendra la forme d'une série de panels de discussion, en séance parallèle, la participation étant ouverte à tous les délégués. Différentes activités et manifestations seront également organisées. Des renseignements plus détaillés seront fournis ultérieurement.

Les conclusions et le rapport de la réunion, ainsi que les éventuelles résolutions, seront adoptés le vendredi 27 avril avant la cérémonie de clôture.

Procédure

Le **Règlement pour les réunions régionales**, ci-joint, régira les pouvoirs, les fonctions et la procédure de la onzième Réunion régionale africaine. L'attention des délégués est attirée sur les points suivants:

Composition des délégations

Conformément à l'article 1, paragraphes 1 et 2, chaque Etat Membre participant à la Réunion est invité à s'y faire représenter par une délégation tripartite composée de deux délégués gouvernementaux, d'un délégué employeur et d'un délégué travailleur; ils pourront être accompagnés du nombre de conseillers techniques jugé nécessaire.

L'article 1, paragraphe 4, du Règlement prévoit que les délégués des employeurs et des travailleurs et leurs conseillers techniques seront désignés en accord avec les organisations professionnelles les plus représentatives des employeurs et des travailleurs du pays ou du territoire considéré.

En outre, conformément à la résolution concernant le renforcement du tripartisme dans l'ensemble des activités de l'OIT, adoptée par la Conférence internationale du Travail à sa 56^e session (1971), les Etats Membres sont tenus d'envoyer des délégations tripartites dont les membres puissent agir en pleine indépendance les uns à l'égard des autres. Enfin, la résolution concernant l'action de l'OIT en faveur des travailleuses, adoptée par la Conférence à sa 78^e session (1991), appelle les gouvernements et les organisations d'employeurs et de travailleurs à augmenter la représentation féminine dans les délégations qu'ils envoient aux grandes réunions de l'Organisation.

Dispositions financières

Les frais de voyage et les indemnités de séjour des délégués et de leurs conseillers techniques sont à la charge de leurs gouvernements respectifs (article 1 du Règlement).

Pouvoirs

Conformément à l'article 9 du Règlement, les pouvoirs des délégués et de leurs conseillers techniques doivent être soumis au Bureau international du Travail avant le **lundi 9 avril 2007**. Toutefois, afin de faciliter l'organisation de la réunion, il serait souhaitable que les pouvoirs parviennent au Bureau avant cette date.

Vous trouverez ci-joint un **formulaire de dépôt des pouvoirs** qui devra être complété par le ministère concerné et retourné au bureau de la Conseillère juridique, siège du BIT, Genève (fac-similé: + 41 22 799 84 70). Les questions pourront être adressées à: credentials@ilo.org.

Enregistrement

Pour pénétrer dans le Centre de conférences des Nations Unies, les participants devront présenter un badge officiel comportant une photo d'identité qui sera délivré par les Nations Unies. Ces badges seront produits et distribués aux guichets d'enregistrement dont l'emplacement sera indiqué ultérieurement sur la page Web de la réunion. Les délégués sont invités à retirer **personnellement** leur badge en présentant une pièce d'identité en cours de validité avec une photo, à partir du **vendredi 20 avril**, sous réserve que le Bureau ait reçu leurs pouvoirs. Tout dépôt tardif des pouvoirs de la part des gouvernements risque d'entraîner un retard dans la délivrance des badges aux participants.

Débats

Séance plénière

Pour les débats en séance plénière, une liste d'orateurs sera établie. Les intervenants sont invités à s'inscrire auprès du secrétariat au plus tard la veille du jour où ils souhaitent prendre la parole.

Pour permettre un maximum d'interventions, l'article 10, paragraphe 6, du Règlement pour les réunions régionales stipule qu'aucun discours ne peut, sans l'assentiment du bureau de la réunion, excéder cinq minutes. Les intervenants sont donc invités à prononcer un discours bref et ciblé en réduisant au strict minimum les formules de politesse. Les orateurs qui disposent d'une version dactylographiée de leur intervention sont priés d'en donner un exemplaire au secrétariat de la réunion pour transmission aux interprètes.

Séances parallèles

Les séances parallèles seront interactives. Les délégués souhaitant intervenir devront lever la plaque au nom de leur délégation et seront appelés par le modérateur de la séance. Pour garantir un débat animé, les interventions et observations seront limitées à cinq minutes.

Interprétation

Les langues officielles de la réunion sont l'anglais, le français et l'arabe. L'interprétation simultanée sera assurée en séance plénière et lors des séances parallèles.

Documents

Les rapports du Directeur général qui serviront de base aux débats paraîtront en anglais, français et arabe. Les documents publiés lors de la réunion ainsi que les conclusions et les éventuelles résolutions seront disponibles dans ces trois langues.

Informations pratiques

Arrangements de voyage et réservation de chambres d'hôtel

Les délégués sont invités à organiser leur voyage et à réserver les chambres d'hôtel le plus tôt possible afin de pouvoir bénéficier de conditions avantageuses.

Le BIT a négocié des tarifs privilégiés avec un certain nombre d'hôtels situés à proximité du Centre de conférence (voir **liste** ci-jointe). Les délégations sont invitées à faire leurs réservations directement auprès de l'hôtel de leur choix en précisant qu'elles participent à la onzième Réunion régionale africaine de l'OIT. Même si les noms des délégués ne sont pas encore connus, les réservations devraient être faites le plus rapidement possible et avant le **28 février 2007**.

Un service de navette sera mis à la disposition des participants entre le Centre de conférence et les hôtels indiqués sur la liste.

Passeports et visas

Les participants devront être en possession des documents de voyage et des visas nécessaires pour l'entrée en Ethiopie et pour tout autre pays par lequel ils devraient transiter.

Ils devront également se renseigner sur les prescriptions sanitaires en vigueur en Ethiopie et dans les pays par lesquels ils devraient transiter, procéder aux éventuelles vaccinations et se munir des certificats correspondants.

Assurances

Il est vivement conseillé aux participants de contracter, soit à leurs frais, soit à ceux de leur organisation ou de leur gouvernement, une assurance personnelle valable pendant toute la durée de la réunion et du voyage et couvrant les risques suivants: maladie, accidents (y compris les frais médicaux), invalidité temporaire ou permanente, décès et dommages au tiers. Le Bureau ne fournit pas de couverture d'assurance et n'accepte aucune responsabilité dans le cas de demandes de prestation liées à un problème médical préexistant ou surgissant avant, pendant ou après la réunion. Il est également recommandé aux participants de respecter scrupuleusement les formalités sanitaires qui pourraient être introduites aux lieux de départ et d'arrivée.

Pour davantage d'informations

Bureau régional de l'OIT pour l'Afrique

Addis-Abeba
Tél: +251 11 544 4316
Fac-similé: +251 11 544 5573

Site Internet de la Réunion

<http://www.ilo.org/public/french/region/afpro/addisababa/arm>